

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE BAGNÈRES-DE-LUCHON

SAUF-CONDUIT

Pour les personnes voyageant :

à bicyclette.
en tramway.
en bateau.
en chemin de fer.

Nom : *Mlle Allemant*

Signalement :

Prénoms : *Adrien*

Age : *20 ans*

Profession : *Institutrice*

Cheveux : *Châs noirs*

Domicile : *Luchon*

Barbe :

Signature du porteur :

Signes particuliers apparents :

Destination pour les voyageurs en chemin de fer :

*Lac d'Os Vallée au Lys
et environs
de Luchon*

But du voyage : *promenades*

Délibéré à Luchon, le *19 Juillet* 1917.

Commissariat de Police
N° du Commissariat de Police

Pour Le Commissaire spécial de Police,
Le Secrétaire de Police



Permis valable du *pour la saison 1917*

Tout étranger porteur de ce sauf-conduit est tenu de présenter à toute réquisition des autorités soit son permis de séjour, soit son passeport, l'un et l'autre munis de sa photographie.